

KSP GA230645 CRC
10 novembre 2023

Jean Michel RAPITEAU
Ex PDG de la SEMEMA
1er VP de la CDCHS
Maire
17210 Orignolles

Orignolles le 10 Novembre 2023

A

Monsieur Le Président

Cour des comptes de

Nouvelle Aquitaine

Vos références :

Nos références à rappeler KSP GD230440 CRC Contrôle n° 2023-000911

Objet : notification du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la société d'économie mixte Énergies Midi Atlantique P.J. : 1 extrait de rapport Envoi dématérialisé avec accusé de réception (Article R. 241-9 du code des juridictions financières

Monsieur le Conseiller Maitre,

Vous trouverez en pièce jointe, ma réponse écrite aux observations définitives que vous formulez, ne prenant en compte qu'une partie de mes réponses du 17 Aout dernier. N'ayant pas changé d'avis sur les points essentiels vous comprendrez que ma réponse sera très courte.

Avec tout le respect que je vous dois.

Jean Michel RAPITEAU



SYNTHESE DE MA REPONSE AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES envoyé le 18/10/2023

J'assume les manquements dans le fonctionnement spécifique des SEM : transfert des documents au préfet, administratif très formalisé, rédaction de tous les débats.... Ce manque de formalisme aurait effectivement dû être pris en compte.

Je regrette que vous continuiez à penser que le chargé de mission avait la charge de la comptabilité et du juridique. Ces activités étant entièrement sous traitées à des cabinets extérieurs, ainsi que le coté technique du bâtiment, le tout sous mon management direct.

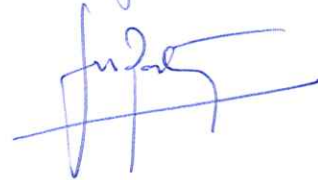
J'assume ne pas avoir pu faire travailler notre chargé de mission à la hauteur attendue et avoir démissionné à l'issue d'un entretien avec le président de la communauté de communes de Haute Saintonge sur le sujet. La suite des événements mettra en lumière ce dysfonctionnement.

Je regrette que vous ne preniez toujours pas en compte les bouleversements entraînés par les événements conjoints des élections municipales de 2020 et l'arrivée du COVID.

Je maintiens que le SDEER, n'avait pas de rôle technique dans le plan de développement des 3 premières années, mais plutôt un rôle d'actionnaire offrant en plus la garantie de l'institution et la possibilité de progression dans le reste de la Charente Maritime.

Pour le reste je maintiens les réponses faites au premier rapport en date du 17/08/2023.

Fait à Ouges le 10/11/2023



Ex PDG de la SEMEMA